

en vue d'établir une Organisation internationale de la musique. La Conférence générale a aussi adopté la proposition autrichienne portant que le Directeur général étudie avec le Gouvernement autrichien la possibilité de convoquer une conférence internationale en vue d'étudier l'établissement d'un diapason universel. On a aussi décidé de maintenir au programme de 1949 les projets présentés à la Conférence de Mexico relativement à la reproduction d'oeuvres d'art, de films documentaires consacrés aux arts et d'oeuvres musicales sur disques.

A la première session de la Conférence générale, on avait adopté une résolution en vue d'examiner les moyens qui assureraient la liberté des artistes et qui amélioreraient leurs conditions de travail. Cette mesure, rayée du programme à la Conférence de Mexico, a été reprise à Beyrouth, à la demande des Etats-Unis. On a chargé le Directeur général d'étudier en 1949 la proposition du Royaume-Uni, aux termes de laquelle l'UNESCO décernerait des prix annuels en récompense des meilleurs oeuvres dans le domaine de la culture et de l'éducation.

Quant à la traduction des classiques, la Conférence générale a chargé le Directeur général de mettre en oeuvre le plan que l'UNESCO a entrepris de réaliser, de concert avec le Conseil économique et social. On a maintenu au programme de l'année 1949 toutes les résolutions adoptées à Mexico touchant les mesures que devrait prendre à ce sujet le Directeur général. Sur l'avis de la délégation française, on a décidé d'aider à la reprise de la publication de l'Index Translationum, publié jusqu'en 1939 par l'Institut international pour la coopération intellectuelle. La Conférence générale a convenu qu'en 1949 on devrait établir par pays une liste de traducteurs et constituer des Comités nationaux de la traduction.

La Conférence générale a conservé le programme adopté à Mexico relativement aux musées, afin de poursuivre, en 1949, le travail commencé. La Conférence générale a chargé le Secrétariat de continuer en anglais et en français la publication de "Museum", dont l'UNESCO avait repris la publication en 1948, et de le faire publier en d'autres langues. A la demande du Brésil et de l'Egypte, on a adopté un nouveau projet aux termes duquel le Directeur général est chargé d'étudier, conjointement avec le Conseil international des musées, l'opportunité d'établir un comité international de spécialistes, afin de collaborer avec les Etats intéressés à la conservation des sites archéologiques. Le projet comprend aussi la préparation d'un rapport sur la possibilité d'établir un fonds international afin de subventionner ce travail.

Tout en suivant les grandes lignes du programme de 1948, on a condensé à Beyrouth, le programme des bibliothèques approuvé à Mexico. Aucune mesure, cependant, ne prévoit pour les bibliothécaires des cours d'été semblables à ceux qu'on a donnés en Angleterre en 1948, malgré la proposition norvégienne appuyée par la délégation canadienne portant que ces cours soient donnés en 1949. La Conférence générale a décidé qu'en 1949 le Secrétariat devrait étudier l'efficacité d'un cours d'été en vue de motiver les propositions à présenter à cet égard en 1950. La Conférence générale a aussi supprimé les projets présentés à Mexico en vue de la publication de catalogues nationaux collectifs et de bibliographies nationales. Relativement à l'ancienne bibliothèque allemande d'art Hertziana, en Italie, un article qui figurait au programme de 1948 et que le Conseil exécutif avait supprimé du programme de 1949, y a été inséré de nouveau à la demande du délégué du Royaume-Uni.